

## LECLERCQ Odile

Université de Provence

[<odile.leclercq@wanadoo.fr>](mailto:odile.leclercq@wanadoo.fr)

### Les mots communs n'ont pas d'histoire :

#### aspects du traitement des italianismes dans le *Dictionnaire de l'Académie* (1694)

Si les débats autour du néologisme ne débutent pas au 17<sup>ème</sup> siècle, on peut toutefois observer dans ce domaine un déplacement significatif des préoccupations normatives qui s'opère entre les dernières décennies du 16<sup>ème</sup> siècle et la période qui lui succède. Il semble en effet que l'on passe, dans les discours dits « puristes », de la peur d'une invasion du lexique français par les emprunts aux langues étrangères (essentiellement à l'italien, avec les critiques virulentes d'H. Estienne) à une peur de la corruption du français par sa propre créativité lexicale.

Les remarques et observations sur la langue qui jalonnent la seconde moitié du 17<sup>ème</sup> siècle, tout en condamnant généralement les emprunts, leur accordent curieusement relativement peu d'attention et s'étendent beaucoup plus largement sur les mots dérivés. Le danger ne se situe plus à l'extérieur mais à l'intérieur de la langue, et ce alors même que les emprunts, à l'italien notamment, restent nombreux pendant toute la période. Il nous a donc paru intéressant de nous pencher sur le versant « pratique » du traitement des emprunts au 17<sup>ème</sup> siècle, à partir de l'exemple des italianismes, en examinant le sort que leur réserve la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694), censée être le reflet à la fois de l'usage et des discours normatifs sur le lexique. Le premier constat est que l'Académie se révèle plutôt accueillante, y compris en ce qui concerne des emprunts très récents. En fait, la spécificité de son dictionnaire, au regard des deux autres grandes réalisations monolingues (le dictionnaire de P. Richelet et celui d'A. Furetière) semble consister beaucoup plus en une visée d'intégration que d'exclusion. Une étude du marquage métalinguistique montre en particulier que l'Académie tend à « masquer » le statut d'emprunt des mots insérés dans la nomenclature. En outre, ces emprunts sont dès que possible insérés dans les chaînes dérivationnelles du français (qui, on le sait, régissent dans cette première édition le classement des entrées), et ce même quand leur forme n'est pas francisée. On peut même faire l'hypothèse que la morphologie constitue un critère d'enregistrement de l'emprunt. On observe en revanche un marquage implicite de l'emprunt, dans la forme même de l'énoncé définitoire. De ce point de vue, un rapprochement peut être fait avec le traitement des « termes » (beaucoup d'italianismes étant par ailleurs également des termes), opposés aux « mots communs de la langue » : plus qu'à écarter les termes ou les néologismes pour ne garder que les « mots communs », l'attitude de l'Académie vise à construire le statut de « mot commun » pour les entrées qu'elle traite. Ainsi, l'étude du traitement des emprunts exhibe particulièrement nettement une attitude plus générale du *Dictionnaire de l'Académie* à l'égard du vocabulaire français. Dans le premier dictionnaire de langue, la définition est en effet présentée dans un idéal de non-lieu (absence de mention de l'origine géographique de l'emprunt et absence de citation, lieu de la construction du sens) et d'atemporalité (pas d'origine assignée à la signification, ni par un acte discursif, ni par une généalogie du sens).

#### Bibliographie primaire

BOUHOURS, D. (1671). *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris, S. Mabre-Cramoisy.

BOUHOURS, D. (1674). *Doutes sur la langue françoise*, Paris, S. Mabre-Cramoisy.

*Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy*, 1694. Paris, Coignard.

DUPLEIX, S. (1651). *Liberté de la langue françoise dans sa pureté*, Paris, D. Bechet.

ESTIENNE H. (1578). *Les Deux Dialogues du nouveau langage françois italianisé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps*, Genève, H. Estienne.

FURETIERE, A. (1690). *Dictionnaire Universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye/Rotterdam, Arnout & Reinier Leers.

VAUGELAS, C. F. de (1647). *Remarques sur la langue française*, Paris, A. Courbé et Vve Camusat.

### **Bibliographie secondaire**

AUROUX, S. (1996). « Langue, Etat, Nation : le modèle politique », in P. Sériot (éd.), *Langue et nation en Europe centrale et orientale, du 18<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Cahiers de l'ILSL (Univ. de Lausanne), n°8, pp.1-20. <http://www2.unil.ch/slav/ling/colloques/95LG-NAT/Auroux.html>.

AUROUX, S. (1998). *Le langage, la raison et la norme*, Paris, PUF.

BRUNOT, F. (1927). *Histoire de la langue française, tome II, Le XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin.

BRUNOT, F. (1930). *Histoire de la langue française, tome III, La formation de la langue classique (1600-1660)*, Paris, A. Colin.

CERQUIGLINI, B. (2006). « La révolte des clercs. Estienne, Gourmont, Etienne contre l' « invasion » lexicale », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol.84, n°3, pp. 589-606, Bruxelles.

HOPE T. E. (1971). *Lexical Borrowing in the Romance Languages : A Critical Study of Italianisms in French and Gallicisms in Italian from 1100 – 1900*, Oxford, B. Blackwell.